



Communauté de Communes  
**Parthenay-Gâtine**

Adopté le 11/12/2025  
Publié le 19/12/2025

**PROCES-VERBAL**  
**de la SEANCE du BUREAU COMMUNAUTAIRE délibératif**  
**du 16 OCTOBRE 2025**

---

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le seize octobre, à dix-sept heures zéro, les Membres du Bureau Communautaire se sont assemblés Cliquez ici pour entrer du texte. sous la présidence de M. Jean-Michel PRIEUR, Président,

Présents : PERONNET Jany, BEAUCHAMP Claude, MARTIN Alexandre, LHERMITTE Jean-François, CORNUAULT Véronique, PIET Marina, PROUST Magaly, CHAUSSONEAUX Jean-Paul, VOY Didier, BACLE Jérôme, CAQUINEAU Bernard, CUBAUD Olivier

Pouvoirs :

BEAU Marie-Noëlle donne procuration à MARTIN Alexandre  
ALBERT Philippe donne procuration à BACLE Jérôme

Secrétaire de séance : CUBAUD Olivier

Quorum : 8 (atteint)

Date de la convocation : 3 octobre 2025

=====

**ORDRE du JOUR**

**DELIBERATIONS**

**AFFAIRES GÉNÉRALES**

- 1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2025

**PRATIQUES ET APPRENTISSAGES CULTURELS ET SPORTIFS**

- 2 - PROJET "BANDE DE VIOLONS" - CONVENTION DE PARTENARIAT
- 3 - ECOLE DE MUSIQUE - CONVENTIONS DE PARTENARIAT NORD DEUX-SÈVRES
- 4 - IMAGES EN BIBLIOTHEQUE – RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION POUR 2026
- 5 - ASSOCIATION DES LUDOTHEQUES FRANCAISES - RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION POUR 2026

**QUESTIONS DIVERSES**

## **SOMMAIRE**

<b>AFFAIRES GÉNÉRALES .....</b>	<b>3</b>
1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2025 .....	3
<b>PRATIQUES ET APPRENTISSAGES CULTURELS ET SPORTIFS.....</b>	<b>3</b>
2 - PROJET "BANDE DE VIOLENTS" - CONVENTION DE PARTENARIAT.....	3
3 - ECOLE DE MUSIQUE - CONVENTIONS DE PARTENARIAT NORD DEUX- SÈVRES.....	4
4 - IMAGES EN BIBLIOTHEQUE – RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION POUR 2026 .....	5
5 - ASSOCIATION DES LUDOTHEQUES FRANCAISES - RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION POUR 2026.....	6
<b>QUESTIONS DIVERSES .....</b>	<b>7</b>

**Monsieur le Président** salue les membres du Bureau communautaire, ouvre la séance.

**Monsieur le Président** énumère les absences et procurations.

Un secrétaire de séance est nommé.

O  
O O  
O

## **AFFAIRES GÉNÉRALES**

### **1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2025**

A l'unanimité, le Bureau communautaire approuve le procès-verbal de la séance du Bureau communautaire du 18 septembre 2025.

## **PRATIQUES ET APPRENTISSAGES CULTURELS ET SPORTIFS**

### **2 - PROJET "BANDE DE VIOLENTS" - CONVENTION DE PARTENARIAT**

*Dans le cadre de ses missions d'enseignement artistique, de développement et de rayonnement culturel, la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, par l'intermédiaire de son service Ecole de Musique communautaire, a développé des actions en temps scolaire. Une bande de violons est un ensemble de violons jouant un répertoire de musiques traditionnelles.*

*Elle met en place une bande de violons auprès d'une classe du territoire, la classe de CM1-CM2 de Thénezay, pendant une année scolaire.*

*Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet éducatif de territoire. Un projet éducatif de territoire a pour objectif de penser de façon plus transversale les parcours éducatifs des enfants, en y intégrant les différents acteurs locaux et partenaires institutionnels. Il propose une continuité éducative entre les temps scolaires, périscolaires et extra-scolaires.*

*Cette action s'inscrit également dans le cadre de l'axe I de la charte du PNR qui vise à préserver et valoriser « le patrimoine immatériel et emblématique du territoire qui possède une véritable culture de l'oralité ».*

*Ce projet est obligatoirement inscrit dans le projet d'école avec l'aval de la DSDEN du département concerné. L'intervenant musicien se déplace au sein de l'école. Le projet s'adresse à des élèves qui ne fréquentent pas l'école de musique.*

*Il fait l'objet d'un conventionnement associant la CCPG, la mairie de Thénezay, et l'Education Nationale.*

Monsieur Jérôme BACLE, rapporteur, explique que ce projet autour du violon avec un répertoire traditionnel repose sur une pratique très collective avec l'idée d'aller hors les murs et de donner le goût de la musique aux enfants. Cela débutera à Thénezay le jeudi. Le conventionnement se fait à quatre, avec la CCPG (qui met à disposition les violons et le professeur), les services départementaux de l'Education Nationale (qui mobilise un enseignant), l'école primaire de Thénezay et la commune de Thénezay (qui facilite les événements hors les murs et les partenariats locaux).

Jean-François LHERMITTE demande quel budget est mobilisé par la CCPG sur ce projet.

Jérôme BACLE répond que la collectivité va faire l'acquisition des 36 violons pour 10 000 € et va prendre en charge le salaire du professeur de musique pour environ 3 500 € par an. Ce projet de bénéfice pas de financement extérieur.

Madame Véronique CORNUAULT demande sur combien d'année court ce projet.

Monsieur Jérôme BACLE répond le projet durera cinq ans. La maintenance ordinaire des instruments sera assurée par le professeur lui-même.

En l'absence d'autres interventions, ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Bureau communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU l'avis favorable de la commission « *Pratiques et apprentissage culturels et sportifs* », réunie en date du 9 octobre 2025 ;

CONSIDERANT le projet « *Bande de violons* » visant à promouvoir et à valoriser l'accès à la pratique orchestrale sur le territoire et au-delà ;

CONSIDERANT le projet « *Bande de violons* » participant à l'action éducative et culturelle sur l'ensemble du territoire, en lien avec les établissements scolaires d'enseignement, et les structures éducatives ;

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat tripartite, ci-annexée, pour la mise en œuvre du projet « Bande de violons » d'octobre 2025 à juin 2026,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

### 3 - ECOLE DE MUSIQUE - CONVENTIONS DE PARTENARIAT NORD DEUX-SÈVRES

Les Conservatoires du Thouarsais et du Bocage Bressuirais, et l'école de Musique de Parthenay-Gâtine ont historiquement tissé des liens pédagogiques, culturels et humains.

Plusieurs enseignants exercent au sein de 2 voire de 3 établissements, mentionnés ci-dessus.

A ce titre, ces 3 structures s'associent dans le cadre de conventions pour :

- Se prêter ponctuellement des instruments qui leur font défaut pour des situations particulières.
- Constituer des ensembles regroupant des élèves des 3 conservatoires/école de musique : Braçaise et l'Orchestre à Cordes.
- Mutualiser les pratiques collectives et la formation musicale.

Cela s'explique par une mobilité croissante des jeunes dans le cadre de leurs parcours scolaires. Cela permet à des élèves de prendre leur cours dans l'un des établissements signataires de la convention, à condition qu'ils s'acquittent de ses droits d'inscription dans son établissement d'origine.

Pour les élèves extérieurs aux trois structures, il est possible d'intégrer un ensemble en s'acquittant d'une inscription au titre d'une pratique collective unique dans l'établissement de leur choix.

Monsieur Jérôme BACLE, rapporteur, explique que l'intérêt de ce projet est d'élargir l'environnement de pratique de la musique. Beaucoup de professeurs interviennent dans les trois structures. Ce projet est aussi un moyen de les fidéliser en les mobilisant sur un projet commun. Il n'y a pas de dépenses directes liées à ce projet ; Les frais de transport sont notamment supportés par les parents.

Monsieur Bernard CAQUINEAU souhaiterait savoir si la rémunération des enseignants est identique partout.

Monsieur Jérôme BACLE ne sait pas précisément mais il rappelle que les professeurs ont un contrat différent en fonction des structures qui les emploient. D'autres éléments entrent en ligne de compte comme la prise en charge des frais de déplacements vers le lieu d'intervention ou la rémunération d'heures en mode projet, autre que des heures de cours. Ce qui importe également pour les professeurs est la capacité de l'employeur à leur proposer des heures de cours consécutives.

En l'absence d'autres interventions, ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Bureau communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU l'avis favorable de la commission « Pratiques et apprentissages culturels et sportifs » réunie en date du 9 octobre 2025.

CONSIDERANT que la convention précédente arrivait à échéance en juillet 2025.

CONSIDERANT que les 3 établissements souhaitent poursuivre le partenariat engagé, et signer pour 5 ans.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les termes des conventions de partenariat visant à favoriser les échanges et la mobilité des élèves sur le territoire,
- d'approuver la reconduction pour une durée de 3 ans, des différents partenariats,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

#### **4 - IMAGES EN BIBLIOTHEQUE – RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION POUR 2026**

L'association « Images en bibliothèques » est une association de coopération nationale pour la mise en valeur des collections cinématographiques et audiovisuelles dans les bibliothèques. Elle apporte aux vidéothécaires les éléments de réflexion et d'anticipation utiles à l'évolution de leur métier et qu'elle les accompagne pour la diffusion de films et la médiation auprès des publics.

Monsieur Jérôme BACLE, rapporteur, explique que l'adhésion à cette association apporte beaucoup d'avantages pour faciliter les activités des médiathèques.

En l'absence de questions, ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Bureau communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

CONSIDERANT que la Communauté de communes Parthenay-Gâtine est devenue adhérente lors de la création d'une section Cinéma au sein du réseau en 2013 ;

CONSIDERANT que les avantages liés à l'adhésion sont nombreux, dont notamment :

- tarifs préférentiels sur les formations et accès aux fiches pratiques,
- journées d'étude gratuites et réservées aux adhérents,
- envoi de publications (Catalogues, études...),
- inscription à la liste de discussion,
- accès aux ressources en ligne de l'espace adhérent ;

CONSIDERANT le coût de l'adhésion « Collectivité » pour l'année 2026 fixé à 125 € ;

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le renouvellement en ligne de l'adhésion à l'association « images en bibliothèques » pour un montant de 125 € pour l'année 2026,
- de dire que les crédits seront ouverts au budget de l'année 2026 à l'imputation 011 – 6281 – 3130– MEDIAT,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

#### 5 - ASSOCIATION DES LUDOTHEQUES FRANCAISES - RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION POUR 2026

L'Association des Ludothèques Françaises (A.L.F.) est une association nationale, agréée jeunesse et éducation populaire par le ministère de la Jeunesse, des sports et de la vie associative, qui regroupe et représente au niveau national et international les ludothèques françaises.

Elle favorise leur création, leur apporte aide, conseil et information. L'A.L.F. anime le réseau des ludothèques par des actions telles que la Fête du Jeu ou la Semaine du Jeu de Société en lien avec ses associations régionales. L'A.L.F. collabore à la formation des ludothécaires, contribue à la recherche sur les ludothèques, œuvre à la professionnalisation et à la reconnaissance des ludothèques et du métier de ludothécaire.

La Ludothèque de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine est l'une des plus importantes de la Région Poitou-Charentes. L'un de ses agents ludothécaires est trésorier de l'ALF Poitou-Charentes.

Cette adhésion, d'un montant identique à celui de l'année 2025, à hauteur de 90 €, permet l'accès aux formations et au magazine trimestriel de l'A.L.F.

Monsieur Jérôme BACLE, rapporteur, explique que la CCPG est particulièrement active au sein de cette association. En effet, gérant une des ludothèques les plus importantes au niveau national, la collectivité a un rôle moteur dans l'association.

Monsieur le Président indique qu'une modification des statuts serait en cours pour intégrer notamment les élus au niveau des représentants des ludothèques, car à ce jour ce ne sont que des ludothécaires qui siègent dans l'association. Leurs universités d'été se dérouleront à Toulouse, malgré la proposition de Monsieur le Président de les accueillir à Parthenay à l'occasion des 40 ans du FLIP. La journée des ludothécaires s'est déroulée au FLIP l'an dernier.

En l'absence de questions, ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Bureau communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU la délibération du Conseil Communautaire n°CCPG196-2024 en date du 21 novembre 2024 donnant délégation au Bureau communautaire dans le cadre de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que l'Association des Ludothèques Françaises (A.L.F.) est une association nationale, agréée jeunesse et éducation populaire par le ministère de la Jeunesse, des sports et de la vie associative, qui regroupe au niveau national et international les ludothèques françaises ;

CONSIDERANT l'intérêt d'adhérer à L'A.L.F. pour recevoir sa lettre d'information chaque mois et bénéficier de son aide, de ses conseils, d'informations et formations ;

CONSIDERANT que le montant de la cotisation annuelle et les statuts de l'association sont identiques à ceux en vigueur en 2025 ;

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'adhésion de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine à l'Association des Ludothèques Françaises pour un montant de 90 € pour l'année 2026,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2026 à l'imputation 011 – 6281 – 3131 – MEDIAT - 3131,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

\*-\*\_\*-\*\_\*

*Arrivant à 17h20, Madame Magaly PROUST n'a pas pris part au vote des délibérations.*

\*-\*\_\*-\*\_\*

O  
O O  
O

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Fourniture de repas à l'association Relais des Petits**

Madame Véronique CORNUAULT indique que, dans le cadre du projet de fourniture et livraison de repas à l'association Relais des Petits, le prix unitaire qui sera proposé à l'adoption en Conseil communautaire est de 5,5 € (repas + goûter), correspondant au tarif moyen national observé. La collectivité se donne jusqu'à juillet 2026 pour étudier la possibilité de faire baisser le coût de revient du repas ou de faire appel à un prestataire extérieur, y compris pour les besoins de la crèche communautaire des Lucioles.

Monsieur le Président souligne que cette prestation induit des contraintes supplémentaires pour la cuisine des Lucioles qui n'a pas forcément le personnel pour assurer cette production supplémentaire avec sérénité.

### **Pacte Local des Solidarités**

A l'invitation de Monsieur le Président, Madame Floriane PETERSCHMITT, Directrice générale des Services, explique que l'Etat contractualise actuellement avec les EPCI dans le cadre des crédits alloués à la stratégie nationale contre la pauvreté. La CCPG a fait remonter plusieurs actions, dont une consacrée à l'accompagnement à la parentalité qui a été retenue et bénéficiera ainsi d'une subvention de quelque 62 000 €, à laquelle s'ajoutera une aide financière de la CAF. Une partie des dépenses correspondent à des actions existantes à valoriser (Maison des 1000 premiers jours, le dispositif AVIP, les référents familles, actions nouvelles avec les associations, ...).

Monsieur le Président se dit satisfait mais alerte sur la création d'un nouveau service dont les modalités de financement ne sont pas maîtrisées dans l'avenir.

Madame Floriane PETERSCHMITT indique qu'il s'agit certes d'un dispositif expérimental mais l'Etat envisage de le pérenniser si le bilan qui lui sera transmis fait apparaître de bons résultats sur des actions à véritable impact.

Monsieur Alexandre MARTIN est très satisfait ce projet qui s'inscrit pleinement dans le sens de la politique de parentalité de la CCPG.

## Bilan 2025 et perspectives 2026 du FLIP

Madame Marina PIET rappelle que la Commission générale à suivre se penchera sur le bilan 2025 et les perspectives 2026 du FLIP, avec comme point d'orgue l'organisation des 40 ans du festival l'an prochain. L'objectif est de recenser les idées pour marquer cet événement.

Madame Floriane PETERSCHMITT rappelle que des orientations ont déjà été prises en compte dans le travail des services telles que le maillage/équité territorial, équilibre économique, réduction du déficit/augmentation des recettes, réflexion sur l'identité du FLIP/marque de territoire/levier touristique et économique, ...).

Monsieur Bernard CAQUINEAU souligne le besoin de communication extérieure pour promouvoir cette marque de territoire.

Madame Marina PIET indique que des contacts sont établis avec une entreprise privée pour organiser un événement en lien avec la marque FLIP.

Monsieur Jérôme BACLE pense qu'il faut arriver à ce qu'un label labellisé FLIP doit devenir un avantage professionnel dans le monde du jeu.

Pour Madame Véronique CORNUAULT, fêter les 40ans doit se faire une période plus longue que les 12 jours habituels du festival.

Monsieur le Président rappelle que la collectivité n'a pas les moyens financiers et humains de multiplier les micro-événements mais il a bien noté que les élus communautaires demandent que des événements estampillés FLIP et ouverts au grand public soient organisés tout au long de l'année sur tout le territoire communautaire.

Monsieur Jérôme BACLE propose d'organiser partout des temps forts autour du jeu (tournois, ...) en résonnance avec le FLIP.

Madame Véronique CORNUAULT pense à la thématique de la parentalité, dont il a été question tout à l'heure, pour promouvoir le jeu en famille en écho avec la marque FLIP.

Madame Magaly PROUST lance l'idée des 40 événements pour les 40 ans du FLIP avec un concept de label comme on a connu en son temps pour « Terre de jeux ».

Monsieur Jérôme BACLE propose de ne pas cantonner ces événements à du jeu mais de les élargir par exemple à des conférences sur le rôle et les bienfaits du jeu.

La création d'un label ou prix FLIP des habitants de la CCPG permettrait à la population de s'approprier davantage le festival professionnel.

Il pourrait être envisagé aussi le lancement d'un « DEFLIP des communes » permettant d'organiser des tournois entre communes.

Tous les animateurs du FLIP depuis sa création pourraient être invités à cette célébration.

Monsieur Jean-François LHERMITTE souligne qu'il faudrait arriver à intéresser les médias nationaux pour faire parler de l'événement.

Monsieur le Président rappelle que la plupart de ces idées induiraient du budget supplémentaire.

Madame Véronique CORNUAULT propose une idée qui ne coutera rien de plus : que le FLIP soit la thématique 2026 des chars de la cavalcade.

Madame Magaly PROUST estime qu'il faut prévoir un merchandising spécifique pour cet anniversaire.

Monsieur Jérôme BACLE pense notamment à un wuppy collector.

Madame Marina PIET confirme que c'est prévu car indispensable.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 18 h 23 .

=====

La liste des délibérations a été affichée le 22 octobre 2025

Le SECRETAIRE de SEANCE ;

Olivier CUBAUD

Le PRESIDENT ;

Jean-Michel PRIEUR